

WEBINAIRE

MERCREDI 5 AVRIL 2023 de 9h30 à 12h30

VERS UNE NOUVELLE CULTURE DE L'HABITER ?

1ères rencontres nationales des acteurs de l'habitat partagé

 S'INSCRIRE



9H30 - INTRODUCTION

Un habitat n'est-il pas souvent partagé ? De quoi parle-t-on ici ? D'où vient cette notion ? Comment se matérialise-t-elle concrètement ? Comment les dispositifs s'inscrivent-ils dans le contexte actuel ? Pourquoi 5 associations se retrouvent-elles à interroger ce concept et à vouloir en définir les contours ? Il s'agira en premier lieu de mettre en perspective **la notion d'habitat partagé d'un point de vue historique et dans le contexte actuel**. Différents habitats partagés seront ensuite présentés par l'**AFEV, Cohabilis, Habitat Participatif France, UNAFO** et **SOLIHA**.



10H00 - À QUELS BESOINS RÉPOND L'HABITAT PARTAGÉ ?

L'habitat partagé se développe pour répondre à des envies, des aspirations, des besoins. Mais quels sont-ils ? Dans cette table ronde les différentes parties, des habitant.es, des animateur.trices de projet prendront la parole pour répondre à cette question. Il s'agira également de voir si, au global, les dispositifs d'habitat partagé sont conçus comme des solutions pour les transitions démographique, écologique et culturelle.

- **Binôme jeune & senior** en cohabitation intergénérationnelle solidaire adhérent au Pari Solidaire (75)
- **Lalia Diabira**, jeune en colocation à projet solidaire - KAPS (76)
- **Nathalie Guerchoux**, Directrice SOLIHA Aveyron, témoignage d'un projet d'habitat inclusif en réponse à des personnes en situation de handicap (12)
- **Alexis Alamel**, Maître de conférence à l'IEP de Rennes (35)
- **Pascale Bourgeaiseau** et **Annie Leroux** de Hal'âge (36)



11H10 - QUELLE PLACE POUR LA NORME DANS UNE CULTURE DE L'HABITAT PARTAGÉ ?

L'innovation sociale portée par des associations précède presque toujours la généralisation des dispositifs d'habitat partagé et - le cas échéant - leur inscription dans le droit. Cette traduction juridique permet notamment de lever des freins, de débloquer des financements publics, d'instaurer des contrôles... Mais dans quelle mesure est-ce nécessaire pour démocratiser l'habitat partagé ? A rebours de l'individualisme, parfois étanche de l'habitat ordinaire, l'habitat partagé suppose - hors du champ familial - plus de contacts avec ses voisins, une autre place pour la vulnérabilité et le soin, un équilibre entre l'intime et le public, entre le commun et le privé.

Si l'on prône un développement de ce mode d'habiter, une autre question se pose : quelles régulations s'appliquent à l'habitat partagé ? En effet, l'habitant.e, l'architecte, le juriste, l'association... toutes ont, à leur manière, un rôle dans la production d'une forme de norme ? Comment les articuler ?

- **Michèle Cauletin**, habitante de l'Habitat participatif Le Côteau de la Chaudanne, Grézieu-la-Varenne (69)
- **Valérie Flicoteaux-Melling**, Vice-Présidente du Conseil national de l'ordre des architectes (75)
- **Pierre-Olivier Lefevre**, Délégué général du Réseau francophone des villes amies des aînés, et Habitant d'un habitat inclusif (21)
- **Pierre de Plater**, Avocat au barreau de Paris et docteur en droit privé (75)



12H15 - SYNTHÈSE DE LA MATINÉE PAR LE GRAND TÉMOIN, MARC UHRY



12H25 - DISCOURS DE CLÔTURE

